

GUIDE DU CANDIDAT 2021

à la VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

Pour le TITRE PROFESSIONNEL

*donnant l'aptitude professionnelle pour l'activité de surveillance par systèmes électroniques de sécurité
Télésurveillance, télégestion, téléassistance, vidéosurveillance*

**Opérateur(trice) Spécialisé(e) en Traitement
d'Informations de Sécurité à Distance**

OSTISD - Niveau IV



QUI EST CONCERNÉ ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles. (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 art.133, modifiée par le décret du 06 juillet 2017).

La VAE est ouverte à tous les publics ; les salariés, les non-salariés, les demandeurs d'emploi indemnisés ou pas, aux agents de la fonction publique, aux bénévoles etc...

A quoi peut me servir une certification de niveau IV de la nomenclature des formations correspondant au titre OSTISD et reconnue au RNCP ?

- ✦ Obtenir une reconnaissance officielle de mes compétences et de mes acquis professionnels et de mon expérience
- ✦ Prendre confiance en mes possibilités, disposer d'un potentiel valorisé par l'obtention d'un titre officiel
- ✦ Ouvrir un champ de compétences reconnues et pouvoir prétendre à des évolutions professionnelles
- ✦ Retrouver un emploi
- ✦ Sécuriser mon emploi, consolider et capitaliser mes compétences
- ✦ Disposer du niveau reconnu dans la nomenclature équivalent à celui d'un diplôme et se positionner sur des concours de la fonction publique pour accéder à d'autres emplois

Quels avantages de passer un titre professionnel par la VAE ?

- ✦ Adapter mon parcours de valorisation de compétences à ma situation sociale, familiale et professionnelle
- ✦ Disposer d'un mode d'organisation souple, sans les contraintes d'un parcours obligé de formation classique
- ✦ Entrer dans un dispositif éligible, sous conditions, à des prises en charge des coûts de la VAE

**PROCÉDURE DE VALIDATION DE VOTRE DOSSIER VAE
EN 4 ETAPES POUR LE TITRE PROFESSIONNEL
Opérateur Spécialisé en Traitement d'Information de Sécurité à Distance (OSTISD)**

1 – Je me renseigne auprès de tout organisme ou sites publics susceptibles de me renseigner sur la procédure VAE ou auprès de l'organisme certificateur du titre visé GPMSE Télésurveillance. Contacts ;

↳ *Secrétariat – 01.45.05.71.71 secretariat@gpmse.com*

↳ *Sauveur MUSELLA : Conseiller en formation 06.62.65.60.87 ou 01.45.05.71.71
sauveur.musella-formation@gpmse.com*

↳ *Sur notre site : <http://www.gpmse.com> GPMSE Formation rubrique VAE*



- 2 – Je constitue le livret de recevabilité Livret 1 et si vous le décidez, la durée de mon accompagnement
- 3 – Si mon dossier est reçu, je rédige le Livret 2
- 4 – Mon Livret 2 est soumis au jury pour validation des mes acquis et de mon expérience
- 5 – Décision et, le cas échéant, remise du titre OSTISD
- 6 – A noter : la décision réfléchie en amont ne donne lieu, en cas d'abandon durant le parcours VAE du candidat, à aucun remboursement.

1



Notre service vous informe sur la pertinence de votre projet VAE, vos chances de réussite, l'organisation de votre parcours VAE dans le cadre de la certification OSTISD. Réunion collective ou individuelle par visio-conférence ou téléphone ou en présentiel.

2



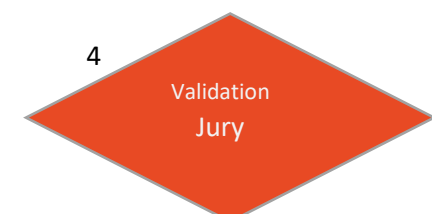
C'est le dossier de demande de recevabilité, appelé aussi LIVRET 1. Une fois constitué vous nous le retourner pour analyse puis nous vous en notifions le résultat.
→ Il faut avoir au moins 1 an d'expérience ou 1200 heures justifiées dans l'activité visée par le titre OSTISD.

3



Le LIVRET 2 est à rédiger par écrit, par vos soins. Ce dossier vous permet d'explicitier, et de justifier en référence au titre OSTISD, vos connaissances, compétences et aptitudes que vous avez acquises au cours de votre expérience.
→ L'accompagnement, facultatif, est néanmoins recommandé, sa durée est proportionnelle au nombre de mois pour lequel vous optez. (de 2 à 12 mois)

4



Une fois votre Livret 2 transmis à l'organisme certificateur, L'évaluation du jury se fonde sur le dossier, appuyé par un entretien. Lors de cet entretien le jury s'assure de la légitimité de vos écrits en cohérence avec vos acquis et votre expérience personnelle. Le jury décide alors de la validation de votre dossier, elle peut être totale, partielle ou ajournée. La décision vous est obligatoirement notifiée.

2

LA PROCEDURE DE MISE EN PLACE DE LA VAE POUR LE TITRE Opérateur Spécialisé en Traitement d'Information de Sécurité à Distance



Se renseigner
S'informer

Pour tout renseignement et information, vous pouvez à tout moment consulter notre site ou nous contacter

Les activités de sécurité privée sont réglementées, et exige un préalable à la recevabilité. Vous devez nous fournir :

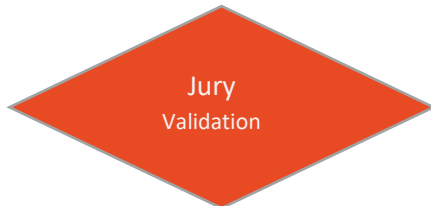
- Votre carte professionnelle mentionnant l'activité de télésurveillance en cours de validité
 - Un extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois (Bulletin n°3)
 - Le questionnaire préalable à la recevabilité complété
 - Votre CV actualisé
 - Une déclaration sur l'honneur que vous ne faites pas l'objet de poursuites judiciaires
 - Vous devrez fournir avant la date de validation finale , les attestations de sécurité – 1 carte SST à jour ou une attestation justifiant avoir suivi la formation, 1 attestation de suivi de la formation Equipier Première Intervention (EPI), 1 attestation de suivi d'une formation aux risques électriques h0vb0
- Lorsque vous candidatez à OSTISD VAE par le moyen que vous souhaitez, nous vous transmettrons par email ou par courrier :
- Le programme du titre OSTISD
 - Le questionnaire préalable à la recevabilité
 - Le guide d'accompagnement

La recevabilité
Livret 1



Dans ce dossier administratif vous devez réunir les documents qui rendent compte de votre expérience, pour 1 an au moins, en relation avec le titre professionnel Opérateur Spécialisé en Traitement d'Informations de Sécurité à Distance. Concrètement le Livret 1 à compléter comprend votre :

- Présentation et votre identité
- Parcours de formation chronologique détaillé, diplôme ou titre obtenu en lien avec le titre sollicité
- Lettre de motivation (pourquoi solliciter ce titre) et CV
- Déclaration sur l'honneur attestant des informations fournies sur le dossier et ne pas s'engager dans plus de 1 dossier VAE dans l'année civile
- Demande d'inscription à la procédure OSTISD VAE complétée et signée
- Demande explicite d'accompagnement ou non, complétée et signée
- Pièces justificatives jointes au dossier (habilitations officielles, contrat de travail, notification de promotion, lettre de mission, bulletin de salaire, certificats de travail...).



Si votre Livret est recevable, vous devez maintenant compléter notre livret 2 dont l'objectif est de vous permettre de présenter et de valoriser vos compétences, votre expérience en lien avec la certification OSTISD. Ce Livret 2 comprend la :

- Présentation du cadre de vos interventions professionnelles
- Description détaillée de plusieurs situations professionnelles significatives en lien avec les items du référentiel OSTISD
- Votre expérience est prouvée de manière observable par tout document utile annexé (bulletins de salaire, attestations de ses employeurs et de la pratique effective du candidat en vidéoprotection, notamment, diplômes et qualifications, production d'écrits, attestations de stages pratiques, certificats de travail, bénévolats, périodes de formation en milieu professionnel, périodes en entreprises, si contrats en alternance ou stage en collectivités...)

→ Vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement** méthodologique et pédagogique que **nous vous recommandons vivement**, pour la construction de votre dossier VAE et la présentation devant le jury.

Il est vous est laissé le choix de la durée de l'accompagnement selon votre situation, entre les options de 2,4,6, 9 ou 12 mois maximum pour présenter au jury votre dossier de validation (Livret 2).



Cet accompagnement peut vous servir pour :

- Rechercher des preuves pertinentes
- Décrire précisément et formaliser l'expérience
- Faire le lien entre l'expérience, les connaissances et le référentiel d'activité
- Identifier l'attendu
- Se préparer à l'entretien avec le jury

Sur la base de tous ces éléments (étapes 1- 2-3), vous êtes reçu par un jury* en

→ **entretien individuel métier et techniques professionnelles** d'une durée de 40mn. Ce jury est composé exclusivement de professionnels en activité, exerçant la fonction visée ou une fonction supérieure dans la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité.

→ **Un questionnaire comportant 10 questions** interrogeant le cadre général règlementaire et l'aptitude professionnelle (tronc commun aux activités de sécurité privée) d'une durée de 60 mn vous est soumis.

→ Enfin **une situation professionnelle d'intrusion** de 10 à 15 mn vous est également soumise

La validation totale : lorsque toutes les conditions sont réunies. Le jury propose alors l'attribution de la certification OSTISD.

La validation partielle : le jury, dans ce cas, précise dans ce cas la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Le refus de validation : lorsque les conditions de compétence, d'aptitude et de connaissance ne sont pas remplies.

**Si le candidat possède au moins 5 ans d'expérience justifiée, il est exempté de l'entretien avec le jury.*

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS D'UNE VAE



Statut	Dispositifs de prise en charge VAE	Interlocuteur - Demande
Salarié	<ul style="list-style-type: none"> - Compte Personnel Formation (CPF) - Plan de formation - Congé VAE - OPCO - AIF VAE - CPF - VAE - AGEFIPH VAE - AGEFICE - FAF de votre secteur d'activité - Plan de formation fonction publique - CPF Fonction publique - Congé VAE fonction publique - Financement propre 	Demande auprès de l'employeur
Demandeur d'emploi		Demande auprès de POLE EMPLOI
Travailleur reconnu handicapé		Demande auprès de votre employeur ou Cap emploi de votre département
Non salarié		Demande auprès des fonds d'assurance formation de votre secteur d'activité (FAF ou Agefice)
Agent de la fonction publique		Demande auprès de votre service formation ou votre employeur de la fonction publique
Particulier		

→ Les montants de la prise en charge de la VAE varient en fonction de votre statut. Ils peuvent couvrir la totalité des coûts (frais d'inscription, accompagnement, frais d'examen) ou partiellement.

→ Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur selon votre statut (A noter ; des statuts peuvent se cumuler comme par exemple être salarié et travailleur reconnu handicapé, donc les financements de la VAE peuvent être abondés, donc plusieurs interlocuteurs de demande)

DURÉE ACCOMPAGNEMENT CHOISI PAR LE CANDIDAT A OSTISD VAE

Nombre de mois et d'heures choisis par le candidat		Nombre d'heures et forfait accompagnement		Remise du Livret 2 Pour validation devant le jury
Temps d'élaboration livret 2 en mois	Durée accompagnement en heures correspondantes	Adhérents GPMSE	Non Adhérent	
2	Forfait (10h)	1500€	1500€	15 jours avant 1 mois avant 1 mois avant 1 mois avant 1 mois avant
4	Forfait (15h)	1500€	1500€	
6	20	1650€	1650€	
9	24	1800€	1800€	
12	24	1800€	1800€	
Frais de dossier administratif		-	70€	
Frais d'examen		650€		

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT OSTISD VAE

- Méthodologie
Mise en place des phases de l'instruction de votre livret 2, répondre aux engagements contractualisés, planifier la feuille de route des actions
- Conseils rédactionnels, aide à la valorisation des expériences par écrit du livret 2 et du retour d'expérience faisant état de situations
- Aide à la recherche technique et réglementaire
- Aide sur l'analyse de votre parcours professionnel et la pertinence des preuves constituant votre dossier
- Relecture de votre dossier et organisation de votre dossier
- Accompagnement et coaching selon feuille de route convenue
- Préparation entretien oral du jury



NOUS CONTACTER SE RENSEIGNER S'INFORMER S'INSCRIRE À OSTISD VAE

Sur notre site <http://www.gpmse.com/> GPMSE Formation rubrique VAE

Pour vous renseigner : 📞 Sauveur MUSELLA – Conseiller en formation –
06.62.65.60.87 ou 01.45.05.71.71 sauveur.musella-formation@gpmse.com

📞 – Secrétariat – 01.45.05.71.71 secretariat@gpmse.com

Groupement Professionnel de Formation des Métiers de Sécurité Electronique, GPMSE FORMATION - SASU

Tél : 01.45.05.71.71 – Email :- secretariat@gpmse.com – Web : www.gpmse.com 17 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris Siret : 817 460 819 00011 - RCS Paris : 817 460 819 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11758539675 auprès du préfet de région d'Ile de France